

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion sur le fil de presse

Publication des rapports d'activité de la ChAD et de la CSF du 1^{er} janvier au 3 juillet 2025

Montréal, le 13 novembre 2025 – La Chambre de l'assurance est heureuse de présenter les rapports d'activité de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) et de la Chambre de la sécurité financière (CSF) couvrant la période du 1^{er} janvier au 3 juillet 2025.

Ces bilans viennent clore une étape importante de l'histoire des deux organisations, qui ont œuvré avec rigueur et engagement de 1999 à 2025, avant de s'unir pour former la Chambre de l'assurance.

Saine gouvernance et protection du public

Les rapports des chambres témoignent de la vigie exemplaire exercée par les conseils d'administration et leurs comités en matière de décisions, d'orientations, de planification, d'évaluation stratégique et de poursuite de la mission de protection du public.

Activités d'accompagnement et d'encadrement des professionnels

De la formation continue à la gestion financière, en passant par les relations avec les clientèles et les mécanismes disciplinaires, les équipes de la ChAD et de la CSF ont contribué activement à la réalisation de la mission des chambres. Les faits saillants démontrent que :

- Les chambres ont multiplié les partenariats et leur présence sur le terrain pour, entre autres, renforcer leurs liens avec les acteurs de l'industrie et la diffusion des services d'accompagnement.
- Elles ont lancé des initiatives stratégiques adaptées aux professionnels pour traiter d'enjeux actuels comme l'intelligence artificielle et le rôle-conseil.
- La CSF et la ChAD ont déployé un plan de communication rigoureux pour guider efficacement les professionnels en période de fin de cycle de formation.

Les centres d'appels ont répondu majoritairement à des questions sur la formation continue, suivies de celles sur la déontologie et la pratique professionnelle. Les rapports présentent également les données statistiques des bureaux du syndic, des comités de discipline ainsi que les données financières.

Consultez les rapports [CSF](#) et [ChAD](#).

À propos de la Chambre de l'assurance

La Chambre de l'assurance a le mandat d'assurer un niveau élevé de protection du public en offrant un encadrement de qualité au secteur de l'assurance et de la planification financière. Elle veille à la formation continue, à la déontologie et à la discipline de ses membres, qui exercent à titre de : représentant en assurance de personnes, représentant en assurance collective, représentant en épargne collective*, représentant en plans de bourses d'études*, planificateur financier (pour la déontologie et la discipline uniquement), agent en assurance de dommages, courtier en assurance de dommages ou expert en sinistre.

**À compter de juillet 2026, l'Organisme canadien de réglementation des investissements et l'Autorité des marchés financiers seront responsables de l'encadrement des membres dans ces disciplines.*

-30-

Renseignements :

Gabrielle Lachance
Chambre de l'assurance
Glachance@chad.qc.ca

Tél. : 514 842-2591, poste 706